

DELIBERATION n° CS 08 11 21
Séance du mardi 23 Novembre 2021

MONTANT IFSE – FILIERE ADMINISTRATIVE ET ANIMATION

Nombre de membres

En exercice : 19
 Présents : 16
 Pouvoir : 0
 Absent : 3

Date de la convocation

Le 15 Novembre 2021

Date d'affichage

26/11/2021

Le mardi 23 Novembre 2021 à 9 heures 30, les membres du Comité Syndical de TRIGONE, Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable et de traitement des Déchets du Gers, régulièrement convoqué, se sont réunis au siège social, sous la présidence de Monsieur Francis DUPOUEY :

Présents : MM Francis DUPOUEY, Jean-Pierre SALERS, Patrick DUBOSC, Jacques FAUBEC, Patrice SUAREZ, Gérard LILLE, Jacques MORLAN, Jean-Claude BOURGUIGNON, Thierry REVEIL, Claude NEF, Jean Paul FORMENT, Benoit DESENLIS, Didier DUPRONT, Mme Chantal DEJEAN-DUPEBE, Mme Céline SALLES

Présent par visioconférence : sans objet

Représentation : M. Roger COMBRES est suppléé par M. Christian CUVELLIER

Absent excusé : Mme Muriel LARRIEU, M Jean FALCO, Mme Françoise CARRIE

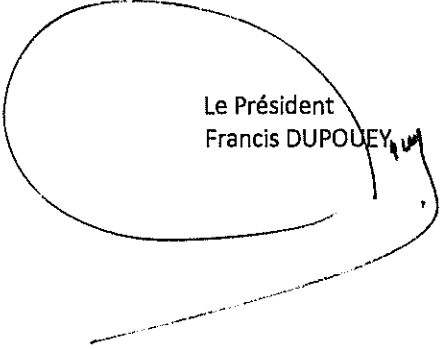
Monsieur le Président expose que la modification d'organisation des services et les modifications apportées aux fonctions et fiches de poste nécessitent de mettre à jour les enveloppes IFSE allouée aux filières administratives et animation.

Filière	Catégorie	Groupe	Enveloppe
Filière administrative	A - Attachés	Groupe 1	28 000 €
Filière administrative	A - Attachés	Groupe 4	20 000 €
Filière administrative	B – Rédacteurs	Groupe 3	11 000 €
Filière administrative	C – Adjoints administratifs	Groupe 2	8 000 €
Filière animation	B – Animateur	Groupe 3	14 000 €
Filière animation	C – Adjoints d'animation	Groupe 1	8 000 €

Entendu le rapport de Monsieur le Président,
 Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés
DELIBERE ET DECIDE

- De valider les montants maximums des enveloppes pour la filière administrative et animation, par cadre et par groupe inscrits dans les tableaux ci-dessus
- que les crédits correspondants seront calculés en fonction des enveloppes ci-dessus et inscrits chaque année au budget,
- d'abroger les délibérations précédentes relatives aux enveloppes de l'IFSE des filières administratives et animation au sein du Syndicat Mixte Trigone

Le Président
 Francis DUPOUEY



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.